# UNITED NATIONS United Nations Stabilization Mission in Haiti



NATIONS UNIES Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti

### CONFERENCE DE PRESSE DE L'EXPERT INDEPENDANT DES NATIONS UNIES SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAITI

#### **MARDI 15 SEMPTENBRE 2015**

#### <u>Introduction de Sophie Boutaud de la Combe</u>

Mesdames Messieurs,

Bienvenue à cette conférence de presse de l'Expert Indépendant pour la situation des droits de l'homme en Haïti, M. Gustavo Gallon qui clôture sa 4ieme visite dans le pays. Aujourd'hui, 15 septembre 2015 est aussi la Journée mondiale de la démocratie. A la fin de cette conférence de presse, je vous lirai le message officiel du Secrétaire Général des Nations Unies,

Monsieur Gallon, s'il vous plait!

## <u>Intervention de Gustavo Gallon, Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti</u>

Permettez-moi de rendre une synthèse des impressions que j'ai eu à l'occasion de cette quatrième visite au pays en tant qu'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti nommé par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Je suis venu pour la première fois en septembre 2013 et j'ai présenté mon premier rapport au Conseil des droits de l'homme au mois de mars 2014, et mon deuxième rapport en mars 2015. Je compte revenir encore au pays au début 2016, et présenter mon troisième rapport au

Conseil des Droits de l'Homme au mois de mars 2016. Je tiens à rappeler que je ne suis pas fonctionnaire des Nations Unies, mais un avocat colombien, professeur universitaire, défenseur des droits de l'homme, à qui le principal organe des droits de l'homme de l'ONU a confié cette tâche, avec le consentement du gouvernement haïtien, d'où ma condition d'Expert indépendant.

Dès mon premier rapport, j'ai invité les autorités nationales et la coopération internationale à concentrer leur attention sur cinq domaines qui devraient être priorisés pour prendre des mesures urgentes sur des situations extrêmement graves en matière des droits humains: l'analphabétisme, la détention préventive prolongée, l'absence d'élections, la réparation des violations des droits humains du passé, et les conditions de vie des déplacés internes qui demeurent dans des camps. C'est évident qu'il faut des mesures urgentes visant à corriger, dans un délai raisonnablement court, ces situations qui trainent depuis de nombreuses années dans la vie quotidienne en Haïti, mais qui néanmoins doivent être éradiqués avec détermination car elles constituent un degré extrême et inacceptable de violations des droits humains. De surcroit, elles jouent, de façon structurelle, un rôle négatif pour la jouissance d'autres droits humains de la population haïtienne dans son ensemble, rôle qui doit être résolument désactivé.

Cette fois-ci ma visite s'est concentrée sur les élections, aussi bien que sur la situation des personnes haïtiennes ou d'origine haïtienne déplacées notamment aux camps d'Anse-à-Pitre, dans la frontière Sud entre Haïti et la République Dominicaine, sans pour autant laisser de côté les autres trois aspects prioritaires relatifs à l'analphabétisme, la détention préventive prolongée et les violations du passé.

En ce qui concerne les élections, on doit apprécier la décision et l'effort que le Gouvernement a fait pour assurer leur réalisation, en commençant par le premier tour des législatives le 9 août. Cela a signifié une volonté de rectifier la regrettable absence d'élections depuis 2011, qui a conduit à avoir des autorités locales nommées par l'exécutif (au lieu d'avoir été élues dans plusieurs municipalités), aussi bien qu'au blocage du Sénat (pour ne pas avoir pu renouveler un tiers de ses membres par des élections), et jusqu'à la disparition de la Chambre des Députés en janvier 2015 (à cause de l'expiration du mandat de ses membres sans avoir été remplacés au moyen des élections).

Même si la réalisation d'élections, à elle seule, n'est pas un indicateur suffisant du degré de démocratie d'un pays, l'absence d'élections est un symptôme d'état fébrile dans le thermomètre démocratique des nations. Même si, dans ce domaine, la fièvre est descendue en Haïti, les élections du 9 août ont été marquées par des incidents et des irrégularités, selon des observateurs qualifiés, tels que la Mission d'Observation Électorale de l'Union Européenne. Ces irrégularités devraient être corrigées, selon des organisations de droits de l'homme du

pays, réunies autour du Réseau National de Défense des Droits Humains, le Conseil National d'Observation Électorale et le Conseil Haïtien des Acteurs Non Étatiques, qui ont fait un suivi rigoureux de presque la moitié de centres de vote installés (728 sur 1.508, soit le 48,27%). Ils ont diffusé un rapport très détaillé et documenté des incidents tels que des actes de violence, aussi bien avant les élections que le jour même des élections, avec cinq assassinats et deux tentatives d'assassinat du 9 juillet au 2 août ainsi que des violences et des fraudes électorales enregistrées au moins dans 104 centres de vote. Plusieurs membres des bureaux de vote n'auraient pas agi correctement le jour des élections, de même que plusieurs candidats, mandataires des partis politiques ou observateurs qui ont contraint des électeurs dans leur choix, ce qui aurait été facilité parfois à cause de la précarité de certains isoloirs en carton n'assurant pas le secret du vote, ou certaines urnes qui n'étaient que de petits sacs transparents en plastique, ou encore l'encre qui dans certains cas n'aurait pas marqué immédiatement le doigt des électeurs, leur laissant la possibilité de voter plusieurs fois. Par ailleurs, 102 centres de vote auraient été installés dans de locaux inappropriés, tels que des maisons privées ou des boîtes de nuit. Il y aurait eu aussi de l'incertitude quant aux conditions d'inscription de candidats et même l'exclusion de certains d'entre eux ou elles, dans des circonstances qui paraissent pour le moins controversés.

Parmi ces situations, il m'a été soumis le cas de Mr. Jacky Lumarque, dont la candidature a été exclue par le Conseil Électoral Provisoire (CEP) dans un communiqué publié le 19 juin 2015 arguant, je cite : « L'absence de décharge de sa gestion comme coordinateur [en 2008-2010] du Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF), en violation de l'article 90 du décret électoral alinéa h ». Pourtant, le candidat avait crédité auprès du CEP qu'il n'avait, je cite, « jamais été ordonnateur et comptable de deniers publics » en tant que coordinateur de ce Groupe, ni en tant que, je cite, « membre du Comité National contre l'Esclavage », selon une décision juridictionnelle adoptée le 2 juin 2015 par le Bureau Électoral Départemental de l'Ouest, qui a ordonné, je cite, « en conséquence au Conseil Électoral Provisoire de maintenir sur la liste des candidats inscrits le nom de Jacky Lumarque pour les prochaines élections présidentielles ». Cette décision a été confirmée par le Bureau du Contentieux Électoral National le 9 juin 2015. Selon l'Office de la Protection du Citoyen, dans une communication publiée le 31 juillet 2015, le CEP n'aurait pas eu de raison de demander au candidat la décharge de sa gestion comme coordinateur du Groupe de travail sur l'éducation et la formation, puisque le Bureau Électoral Départemental et le Bureau Électoral National ont déclaré qu'il n'était pas comptable de deniers publics dans ce mandat, et un communiqué de presse, je cite, «ne saurait annuler une décision juridictionnelle ayant acquis l'autorité de la chose jugée ». Dans ces circonstances, je me permets respectueusement d'attirer l'attention des autorités haïtiennes sur le fait qu'aucun candidat ne peut être exclu de la liste sans une argumentation solide. En ce sens, pour le cas de Jacky Lumarque, le CEP pourrait, soit rendre publique l'argumentation sur laquelle il se base pour l'exclure du processus, soit restaurer son nom dans la liste des candidats présidentiels des prochaines élections. Celle-ci serait une solution conforme au droit de vote et au droit à être élu, dont sont titulaires Mr. Lumarque en tant que candidat, le mouvement politique et la population qui appui sa candidature, aussi bien que la société haïtienne dans son ensemble puisque les droits à la démocratie et à la paix sont également en jeu.

Le taux de participation de 18% en moyenne pour le pays, et encore plus bas pour la capitale, a été signalé également comme une autre source de préoccupation.

À cause des graves irrégularités, les observateurs nationaux demandent, parmi d'autres exigences, je cite, « une investigation sérieuse et indépendante au sein même du CEP », et « une évaluation approfondie du processus électoral dans la perspective d'établir les responsabilités, corriger les erreurs et créer un climat de confiance favorable à d'autres élections dans le pays ». C'est une demande raisonnable faite par un secteur important de la société civile, qui, je cite, « est l'oxygène de la démocratie », comme l'a rappelé aujourd'hui le Secrétaire Général des Nations Unies, à l'occasion du jour international de la démocratie, en soulignant que la société civile, je cite, « contribue de façon déterminante à obliger l'État à rendre des comptes et représente les intérêts pluriels de la population, notamment ses groupes les plus vulnérables ».

La correction de ces irrégularités aiderait sans doute, permettez-moi de le réitérer, à renforcer l'engagement des autorités avec la réalisation du droit de vote et du droit à être élu, du droit à la participation citoyenne aux affaires publiques et du droit à avoir un régime politique démocratique, qui sont des valeurs supérieurs qui ne doivent jamais être mises en question. C'est pour ces raisons qu'il faut persister jusqu'au bout dans la décision et l'effort d'assurer la réalisation des élections prévues pour le 25 octobre et le 27 décembre et améliorer les garanties pour la participation et la sérénité du vote. Ce serait désirable d'avoir, comme résultat des élections, des élus qui, outre une légitimité d'origine, puissent développer une légitimité d'exercice en prenant au sérieux leur mandat de représentants de la société pour trouver une solution aux carences et limitations de la nation haïtienne, dont la principale, comme je l'ai souligné dans mes rapports est l'inégalité sociale et la pauvreté qui en découle. Voilà le défi le plus important que les nouveaux sénateurs, députés, maires, les autres autorités locales et le président du pays auront dans leur mandat et comme responsabilité face aux électeurs et aux membres d'une société qui attend depuis des siècles l'opportunité de se développer en tenant compte de la capacité de tous les individus pour réaliser le droit au développement de leur personnalité, basé sur la satisfaction de leurs besoins élémentaires à l'éducation, la santé, le logement, la nourriture et le travail pour toutes et tous, ainsi qu'au respect de leur pensée et de leur liberté. C'est à ces buts que les

élections doivent servir, et c'est pourquoi il faut persister là-dessus. Par ailleurs, il faut noter que dans l'actuelle campagne électorale on n'a pas entendu parler de programmes visant à mettre en œuvre ces objectifs et ces revendications sociales.

Outre les élections, j'ai porté mon attention pendant cette visite particulièrement sur la situation de personnes haïtiennes ou d'origine haïtienne revenant de la République Dominicaine. Je suis allé à la municipalité d'Anse-à-Pitre, dans la frontière Sud entre les deux pays. Là-bas il y a approximativement 2.500 personnes réparties dans cinq camps, vivant dans des conditions très précaires: sous des tentes en carton et plastique, sans nourriture, sans eau potable et sans infrastructure sanitaire, ce qui est un risque pour la propagation des maladies tels que le choléra. Le camp que j'ai visité avait deux latrines pour environ 500 personnes. Les enfants et les jeunes n'ont pas la possibilité d'étudier.

Certains habitants produisent du charbon en prenant du bois aux alentours, dont la déforestation est évidente. Il n'y a pas de services de santé et la majorité de personnes n'ont pas de documents d'identité. La mairie locale et un comité composé d'organisations non gouvernementales et agences de coopération font ce qu'ils peuvent pour aider cette population. Il y a un plan pour les transférer à leurs lieux d'origine en Haïti et leur donner une petite subvention de survivance initiale. Il faudrait faire vite ce déménagement car l'époque des pluies a débuté et les tentes auront de sérieuses difficultés à résister l'eau. Ces personnes disent ne pas avoir été expulsés par les autorités dominicaines, elles se définissent comme des déplacés volontaires mais « sous pression », parce qu'elles avaient peur d'être déportées de la République Dominicaine, dont le gouvernement avait annoncé que les personnes en situation irrégulière seraient mises hors du pays après le 17 juin 2015.

Tout en reconnaissant le droit des autorités dominicaines à contrôler la migration sur son territoire, j'ai noté que les autorités haïtiennes demandent d'accorder un protocole entre les deux pays de façon à ce que les noms et la situation des personnes qui seraient déportées soient connus suffisamment à l'avance. Je lance aussi un appel aux autorités haïtiennes à prendre des mesures urgentes pour garantir aux personnes provenant de la République dominicaine, que ce soit déportées ou déplacées « sous pression », l'accès aux services de santé, à l'éducation et la salubrité, ainsi qu'à l'alimentation et l'eau potable. En même temps, j'adhère aux propos exprimés hier par le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, lors de l'inauguration des séances du Conseil de Droits de l'Homme à Genève, qui a dit que, je cite, « son bureau continue à faire le suivi des déportations de la République dominicaine de personnes d'origine haïtienne » et qu'il « continue à faire un appel d'urgence aux autorités pour assurer que ceux qui demandent validement de rester soient autorisés à le faire, et que

toutes les déportations soient faites en conformité avec les standards internationaux des droits humains ».

Je tiens à signaler également que, sans négliger les particularités très importantes des droits en tant que nationaux dominicains ou des migrants haïtiens ou d'origine haïtienne vivant en République dominicaine, la situation des personnes déplacées dans des camps à Anse-à-Pitre, que j'ai vu, est similaire à la situation des personnes déplacées dans des camps à cause du séisme de 2010 et d'autres tragédies naturelles en Haïti. C'est une situation de carence absolue de moyens de subsistance, à commencer par le droit au logement mais qui affecte aussi d'autres droits élémentaires. Ceci confirme la nécessité d'élaborer une politique d'assistance sociale consistante pour répondre aux besoins de base d'une partie importante de la population haïtienne qui vit toujours dans des camps de personnes déplacées. Il y a encore 60.000 personnes qui se sont déplacées suite au séisme de 2010, vivant dans les camps. Il faut continuer à faire des efforts urgents pour donner à ces individus des moyens d'existence digne. La coopération canadienne a approuvé l'allocation de fonds qui seront administrés par l'Office Internationale des Migrations pour subvenir aux besoins de ces 60.000 personnes. C'est, au milieu de ce problème dramatique, une bonne nouvelle.

Quant à l'analphabétisme, j'ai rencontré le ministre de l'Éducation qui a partagé avec moi la préoccupation de saisir ce phénomène comme une urgence qu'il faut résoudre le plus vite possible, tout en soulignant qu'il préfère parler plutôt de « l'éducation à la citoyenneté » que d'alphabétisation, et en tout cas s'écarter d'une position paternaliste à cet égard. Il a ajouté que son cabinet est en train d'écrire l'agenda éducatif post 2015 qui va inclure l'éducation pre-scolaire et l'éducation pour la citoyenneté. Il aspire à doubler le budget du ministère de l'Éducation, qui n'est pas réduit en termes relatifs (5% du PIB, 16% du budget national), mais qui est insuffisant en termes absolus. Sur ces bases, l'Expert indépendant espère que l'éradication de l'analphabétisme soit une priorité en Haïti et une réalité dans un délai raisonnablement court.

En ce qui concerne la détention préventive prolongée, le Gouvernement a fait des efforts importants, surtout avec la campagne « Coup de poing », et d'autres mesures plus structurelles, orientées vers la formation et la responsabilisation accrue des juges. Les effets, cependant, ne sont pas aussi remarquables qu'on voudrait. En fait, la population incarcérée a augmenté depuis le mois de mars. Tandis qu'elle était composée environ de 10.500 personnes, elle est arrivée, selon la Police Nationale, a 11.319 prisonniers, dont 8.140 (soit 72%) en détention préventive (et parmi eux, 379 femmes, 203 garçons et 20 filles). Ce sont les chiffres de la semaine dernière.

J'ai visité le centre de détention de Petit-Goave. Ce n'est pas une prison, mais un commissariat de police. Il y a deux cellules principales d'une dimension de 30 m2 environ, chacune. Dans les deux cellules il y a un total de 172 personnes détenues, soit environ 86 dans chacune. Ils ne peuvent pas dormir couchés. Il y en a quelques un qui dorment accrochés au toit, dans des hamacs improvisés. Il y a un toilette dans chaque cellule, source de vers et de cafards, qui attaquent la peau des prisonniers. Ils ne sont pas autorisés à prendre le soleil parce que les gardiens considèrent qu'ils ne sont pas en capacité de les surveiller. Il n'y a aucun doute qu'ils vivent dans des conditions inhumaines. J'invite les autorités haïtiennes à ce titre, à ratifier la Convention contre la torture et son protocole.

J'ai eu l'occasion de parler avec un détenu de Petit-Goavequi a été arrêté en décembre 2007. Evadé en janvier 2010, lors du séisme, du Pénitencier National où il avait été transféré, il a été arrêté de nouveau en janvier 2011. Il a été donc privé de liberté pendant plus de six ans et demi et il demande qu'une autorité l'informe sur qui l'accuse et de quoi car il n'existe pas de dossier contre lui. Un commissaire du Gouvernement lui a avoué qu'il n'y avait pas de dossier à son égard, mais qu'il ne pouvait pas le relâcher parce qu'il devrait investiguer. Cette personne est détenue arbitrairement, en violation grave des obligations internationales de l'Etat haïtien. Je demande respectueusement aux autorités de le libérer immédiatement. C'est un exemple claire de l'abus permanent de la détention préventive prolongée, à laquelle il faut mettre fin dans le pays.

De plus, l'impunité concernant les violations du passé continue. Il n'y a pas de progrès significatifs dans le procès initié contre Jean-Claude Duvalier, qui doit continuer contre ses consorts après son décès. Je réitère ma recommandation de créer une commission de vérité, justice et paix pour éclaircir et réparer les violations du passé, aussi bien que celles perpétrées sous les gouvernements de François et Jean-Claude Duvalier que sous le régime militaire ou celui d'Aristide. Il faut des signaux clairs visant à mettre fin au climat d'impunité qui mine les efforts pour l'établissement d'un État de droit en Haïti. A cet égard, j'invite aussi les autorités haïtiennes à ratifier la convention internationale contre les disparitions forcées.

Je tiens aussi à insister sur la création d'une commission de vérité et réparation pour les victimes du choléra, conformément aux principes sur les droits de victimes de violations des droits humains à exercer des recours et obtenir réparation, adoptés en décembre 2005 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Voilà donc ces aspects pour lesquels je réitère mon invitation aux autorités haïtiennes, ainsi qu'à la communauté internationale, pour prendre en considération l'adoption de mesures

urgentes. Permettez-moi de rappeler que ces mesures sont nécessaires pour trois raisons. Tout d'abord, pour mettre fin à de graves violations qui sinon continueront à être commises à chaque instant contre des milliers de personnes. Ensuite, pour transmettre à la population haïtienne et à la communauté internationale une volonté d'engagement pour le redressement de la situation des droits humains. Enfin, pour paver la voie sur laquelle devront être menées à terme les autres recommandations en matière de droits humains formulées pendant les trois dernières décennies. Comme Expert indépendant je suis prêt à y apporter mon concours.

Pour aller dans cette direction, le Gouvernement avait créé depuis 2012 un bureau chargé des droits humains, sous la forme d'un Ministère délégué à la Primature. Ce bureau a disparu avec le changement de Gouvernement au mois de décembre. Sous la direction d'une Ministre déléguée un Comité interministériel des droits de la personne avait été créé et avait commencé à préparer un Plan d'action pour la promotion et protection des droits humains en Haïti. En dépit des faiblesses de ce plan pour le montage duquel les organisations des droits humains n'ont pas été consultées, la préparation de ce Plan constitue une opportunité inouïe pour y incorporer les mesures d'urgence recommandées sur les cinq aspects que je viens de rappeler.

Mais ceci nécessite le maintien d'un bureau chargé des droits de l'homme à l'intérieur du Gouvernement, que ce soit à la Primature, comme avant, ou dans un autre ministère avec l'autorité suffisante pour assurer la coordination des agences gouvernementales dans ce domaine et faciliter l'adoption d'une politique des droits humains qui soit transversale à l'Exécutif et, par ce biais, à l'ensemble de l'État et de la société.

Je remercie les autorités Haïtiennes pour m'avoir accueilli pendant cette visite, particulièrement le Premier Ministre, les Ministres des Affaires Étrangères, de la Justice, de l'Éducation, de l'Économie et des Finances, le Ministre délégué pour les questions électorales, le Directeur Général du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, et la Directrice générale du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, avec qui j'ai pu discuter différents aspects de la situation que traverse Haïti en ce moment. Je tiens aussi à remercier quatre membres du Conseil Electoral Provisoire, aussi bien que la Protectrice de l'Office de Protection du Citoyen, le maire de la municipalité d'Anse-à-Pitre, et les autorités du Centre de détention ad hoc de Petit-Goâve, que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

Je remercie également mes interlocuteurs lors des rencontres maintenues avec des académiciens, journalistes, et membres de plusieurs organisations non gouvernementales de droits humains. Grâce à l'Organisation des États Américains, j'ai pu rencontrer aussi le corps

diplomatique et je remercie les ambassadeurs et diplomates de plusieurs pays avec qui j'ai pu échanger des informations. L'appui de la MINUSTAH a été décisif, comme toujours, pour cette mission, mais mes propos que j'exprime ici ne la comprenaient pas comme je l'ai dit en tant qu'Expert indépendant et je remercie la Représentante Spéciale du Secrétaire Général, ainsi que toutes les Sections de la mission, et en particulier la Section des droits de l'homme, sans qui mes visites ne seraient pas possibles.

Merci beaucoup.

#### Questions - Réponses

Radio Vision 2000 : M. Gallon, tenant compte de la façon dont se sont déroulées les élections législatives partielles du 9 août dernier, vous n'êtes pas préoccupés par la réalisation de la prochaine élection présidentielle dans le pays, le 25 octobre prochain ?

**M.** Gallon: Je crois qu'on est tous préoccupés. C'est un défi important mais il faut, comme je l'ai dit, reconnaitre l'importance des élections qui ont eu lieu et puis reconnaitre aussi les difficultés qu'on a connues et en tirer des leçons et corriger ces irrégularités qui se sont présentées pour assurer d'avoir de meilleures élections au mois d'octobre et au mois de décembre. Je crois qu'avec l'aide, avec la participation de toute la société, on pourra s'en tirer.

RFI &AFP: Vous avez évoqué la situation des gens expulsés ou déplacés sous pression de la République dominicaine. Chaque jour, ce sont une dizaine, une vingtaine de personnes qui sont expulsées par les Dominicains, à flots continus. Il n'y a aucun système d'aide du côté haïtien. Quelles sont vos recommandations pour l'Etat haïtien et pour la République dominicaine? Ne pensez-vous pas qu'il faille stopper ces déportations, le temps qu'un protocole soit mis en place entre les deux pays.

Gustavo Gallon: Bien sûr, je crois qu'il faut stopper ça. Mes recommandations vont surtout aux autorités haïtiennes parce que j'ai un mandat concernant la situation des droits de l'homme en Haïti et je les ai mentionné, c'est surtout d'organiser une politique pour recevoir les gens pour protéger les droits de ces personnes quand ils sont en République dominicaine mais, en même temps, développer des conditions pour les recevoir de façon à ce que leurs

droits soient respectés ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent et c'est pour ça que j'ai fait la description de ce que j'ai trouvé dans les camps que j'ai visités et je le limite à ça jusqu'à présent parce que je n'ai pas visité les autres régions. Ce que j'ai vu c'est frappant et c'est une situation qui mérite des mesures urgentes. Ce sont des mesures concernant la vie de ces personnes, leurs droits de bases, leurs droits élémentaires.

En ce qui concerne les autorités dominicaines, je l'ai déjà dit, je n'ai pas de mandat mais je fais un appel en tant que citoyen du monde aux autorités dominicaines de respecter et protéger les droits des personnes d'origine haïtienne qui sont en République dominicaine. J'exprime ma solidarité avec toutes les personnes qui sont dans cette situation.

SCOOP FM: Dans votre intervention, vous avez mentionné que vous avez fait une brève visite du côté du centre de détention de Petit-Goâve et vous avez constaté comment la situation est tout à fait chaotique. Est-ce que ce message que vous avez lancé aux autorités haïtiennes concerne seulement le centre de Petit-Goâve ou tous les centres de détention du pays?

Gustavo Gallon: Bien évidemment, je fais un appel de façon générale depuis mon premier rapport aux autorités haïtiennes pour régler la situation de personnes privées de liberté. Je décris cette situation comme une situation inhumaine, une situation de surpopulation, il y a comme je l'ai dit plus de 11 mille personnes en prisons alors que la capacité est 4000 personnes. J'ai surtout, dans mon rapport, mentionné comme priorité la nécessité de prendre des mesures pour libérer les gens qui sont placés en détention préventive prolongée. Parce qu'ils n'ont pas été condamnés, c'est un abus, pour la plupart, de les avoir en prison de façon prolongée. Alors si à travers votre question, vous voulez savoir si mes préoccupations concernent les autres centres de détention .... Oui !mais puisque je suis venu ici et je suis allé à Petit Goave, ce que j'ai mentionné en ce moment concerne le centre de détention de Petit-Goave parce que c'est là que j'ai été personnellement. Oui cela se passe de façon très difficile et partout dans les visites précédentes je me suis référé dans d'autres centres de détention et chaque fois je le ferai et j'espère à pouvoir le faire un jour à congratuler les autorités et la population pour avoir résolu cette situation.

Radio Kiskeya: Monsieur Gallon, vous avez parlé du processus électoral, vous avez rencontré pas mal d'acteurs mais vous n'avez rien dit pour les partis politiques, des dirigeants des partis politiques, est-ce que vous les avez rencontrés?

**Gustavo Gallon :** Non je n'ai pas rencontré les dirigeants des partis politiques dans cette visite de façon générale.

Lecture du Message du Secrétaire Général des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie par la porte-parole de la MINUSTAH, Madame Sophie Boutaud de la Combe.

## MESSAGE POUR LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA DEMOCRACIE 15 Septembre 2015

La société civile est l'oxygène de la démocratie.

En témoignent à l'évidence les démocraties les plus dynamiques et les plus stables du monde, où l'État et la société civile travaillent ensemble en faveur d'objectifs communs.

La société civile est le moteur du progrès social et de la croissance économique.

Elle contribue de façon déterminante à obliger l'État à rendre des comptes et représente les intérêts pluriels de la population, notamment ses groupes les plus vulnérables.

La société civile n'a jamais joué un rôle aussi important.

Bientôt, nous commencerons à mettre en œuvre un nouveau programme de développement mobilisateur, qui a été convenu par tous les gouvernements.

Pourtant la liberté d'action de la société civile s'amenuise – voire disparaît.

Un nombre alarmant de gouvernements ont adopté des mesures restrictives qui limitent la possibilité pour les ONG de travailler ou de recevoir des fonds, ou les deux.

C'est pourquoi le thème choisi pour la Journée internationale de la démocratie de cette année est la marge de manœuvre de la société civile.

À l'occasion de cette journée, il est bon de rappeler que progrès et participation civique vont de pair.

Une nation sûre d'elle-même permet à ses citoyens d'avoir voix au chapitre et de jouer un rôle dans le développement de leur pays.

Alors que l'Organisation des Nations Unies continue d'œuvrer en faveur d'un avenir démocratique et pluraliste pour tous, l'État et la société civile peuvent et doivent s'associer pour construire le futur que nous appelons tous de nos vœux.

Je vous remercie.

\*\*\*\*